



Compte Rendu JOURNAL CGT DU COMITE TECHNIQUE (CT) DE DRANCY

Juin 2020

Le **vendredi 5 juin 2020**, a eu lieu la séance plénière du Comité Technique (CT) 2019 /2022.

Étaient présents: La CGT : Valérie, Michelle, Henri, Philippe La GGF FO : Ahfsia, El-Hadi. La CFDT : Gabriel, Bruno . L'UNSA : Fabrice . L'administration, le service DRH. Les élus municipaux : le Maire adjoint M MANGIN (président), les élus JC LAGARDE, M LAGNEAU, GM YERRO . Excusés CGT : Colette, Régine, Pascal, Didier

Ordre du jour : Prime Covid- 19, Plan de reprise d'activités / Parc LADOUCKETTE, Marchés, écoles maternelles. Fusion de services. Le Président ouvre la séance du CT, M MANGIN ouvre cette instance de dialogue social. En liminaire, les élu(e)s du Personnel sous liste CGT, présentent la bienvenue CGT à cette instance et leur composante, les représentants du personnel interviennent sur les documents non reçus et cette urgence sans raison alors que le décret covid existe depuis mi mai 2020.

1/ Prime Covid- 19 La présentation fait état d'un choix municipal d'appliquer le décret 2020-570 du 14 mai 2020 ([voir site CGT](#)),

La municipalité interprète le décret afin d'éliminer, une partie de l'article 3, (agents ayant droit (**présentiel, télétravail et assimilé**), **de réduire la période qu'elle cible du 24 mars au 11 mai 2020** (confinement) alors que le décret ouvre une période liée par loi du 23 mars 2020 d'urgence dite état d'urgence sanitaire qui a ce jour est du 24 mars au 10 juillet (prolongation de la loi du 11 mai 2020) et **le seul élément dont la municipalité a vraiment pouvoir qui est de sa modalité de versement de 1000 € maxi par trois taux (333€, 666€ et 1000€ en proportion du choix municipal 20 % à 49 %, 50 à 79 %, 80 à 100 % de la période réduite .)**

La municipalité décide donc d'ouvrir le décret par délibération du conseil municipal **mais en excluant (les agents en télétravail et assimilé, raccourcissant la période à 48 jours au lieu de 108 à ce jour (la CGT rappelle que les Députés risquent de prolonger cette période, ce qui ouvre la possibilité à plus d'agents pour cette prime.)**

La CGT intervient, elle rappelle le terme de la ville qui est « collectivité » ainsi la collectivité de travail, implique que l'ensemble des agents en présentiel, en télétravail, en assimilés devrait toucher dans les proportions du **20 % à 49 %, 50 à 79 %, 80 à 100 % de la période totale. Oui !! nous pensons que les présents pendant le confinement devraient avoir d'office les 1000 € maximum.**

Mais il ne faut pas éliminer les agents qui ont le droit au décret.

Le décret ne fait pas état de « **la notion de danger** » avancé par JC LAGARDE et le DRH **mais bien de la continuité du service, que ce soit en télétravail ou autres.** Oui, les taux doivent tenir compte de la période critique, mais doivent prendre toute la période de référence du décret et tous les ayants droit de l'article 3.

Mais encore, la CGT mesure que certains agents ne rentrent pas dans le décret et pourtant, ils ont agi sur la réserve, sur la responsabilité sanitaire, en se faisant, instituteurs pour leurs enfants et en télétravail.

La ville a **décidé de la prime RIVSEEP taux 2 pour la responsabilité sanitaire (50 € mois) : nous la demandons pour tous soit 1, 666 par jour).** Le CT doit aussi valider cette démarche en prenant en compte la difficulté ajoutée aux conditions de travail. Ceci car tous les agents ont répondu aux ordres de la Maire et seront entendus.

Prime exceptionnelle



Ne divisez pas le personnel, JC Lagarde a vécu la prime de l'IEMP, (année 2000). Cette nouvelle division dans cette période tendue socialement serait néfaste. La perte de pouvoir d'achat est existante, la prime permet une réparation loyale de l'engagement des agents qui ont suivi les ordres de la municipalité. L'exemple des infirmiers démontre l'intérêt de conserver ceux-ci dans le service public. N'affaiblissez pas le service public territorial en divisant le personnel, en ne donnant pas envie de ces emplois.

APPLIQUEZ LE DECRET - Pour Tous - UTILISEZ LES TAUX MAXI POUR CEUX DE LA PERIODE CRITIQUE ET

REMERCIER PAR DU FINANCIER PERENNE LA BAISSSE DE 10 ANNEES DE POUVOIR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES EN INTERVENANT SUR LE POINT D'INDICE.

Entendez les commerçants qui demandent que nous consommons, pour cela il faut que la collectivité Ville de Drancy donne l'exemple en qualité de plus grosse masse salariale de la Ville. **C'est bon pour les emplois à Drancy, c'est bon pour les agents, c'est bon pour les rentrées fiscales de Drancy.**



Tel un adorateur des couvertures du journal Voici, JC Lagarde, Président du groupe majorité municipale intervient sur la photo d'un élu CGT. L'élue CGT rappelle au Président du CT que l'ordre du jour du comité technique n'introduit pas le terme « fake news ». Encore une **digression** de JC LAGARDE pour ne pas répondre.

Le politique LAGARDE ose dire que la CGT perd des voix, nous rectifions en lui disant qu'en 2018 la CGT en a gagné à contrario de l'équipe municipale qui a perdu la moitié de ses voix en mars 2020. (12595 à 6990)

« **Quand le sage désigne la lune, l'imbécile regarde le doigt** »

La CGT rappelle que oui, elle est opposée à la division du personnel, et est pour l'intérêt collectif des agents. L'art du détournement d'argument du Député, conseiller municipal, est en roue libre. L'élue CGT lui demande de ne pas s'énervé puisque JC Lagarde l'invitait à le faire et **la CGT, opposée à l'exclusion des agents, le somme de répondre à la question sur la continuité du service clairement indiqué dans le décret à contrario de son interprétation toute libérale du « mise en danger » pour évacuer une majorité des agents pour cette prime.**

Toujours dans une argumentation de division, c'est le président du CT Mangin, qui nous chante la chanson démagogique « *Les fonctionnaires ont la garantie de l'emploi* » il tente de nous expliquer nos privilèges inexistant.

La CGT demande des réponses, rappelle **qu'une grande partie des agents sont agents contractuels donc sans garantie de l'emploi. Que l'état vient de payer, par l'agent public, 12,4 millions de salariés du privé placés en chômage partiel pour garantir leurs emplois. Arrêtez de dire n'importe quoi et de diviser les travailleurs ! Le privé a besoin de la fonction publique et vice versa !**

La CFDT tient aussi à ce que les agents en télétravail soient reconnus. **Pour l'UNSA- FO**, ce n'est pas clair, mais il semble que cela soit aussi cela. Pourtant, **ces trois organisations syndicales donneront un avis favorable à cette exclusion des agents à la prime COVID .**

Devant cette majorité, la CGT a souhaité rester sur l'application du décret et de la prime Rivseep ouvrant à tous une prime pour la période qui pour elle court encore. Elle interpellera le Préfet si il existe une discrimination dans l'accès des droits à ce décret par la délibération de la municipalité pour qu'elle ouvre au minimum au télétravail et aux assimilés clairement identifiés dans le décret comme ayant droit.

La CGT s'abstient sur la délibération divisant et discriminant le personnel.

2/ Plan de reprise d'activités (PRA) Parc LADOUCETTE, Marchés, écoles maternelles.

Parc Ladoucette, la CGT a lu sur internet : les usagers s'expriment sur le respect de la décision : arrêté du Maire (port du masque, pas de pique nique... A cette lecture, il semble que les agents ont des difficultés pour appliquer cette décision. La CGT propose que comme pour le marché, la police municipale s'invite au parc Ladoucette.

FO est muet depuis le départ, d'autant que c'est le responsable médiateur du Parc.

L'ancien Maire JC LAGARDE baragouine un « *Il ne faut pas lire les usagers sur internet.* »

Marchés. Rien à dire sur la reprise PRA des élus.

Écoles maternelles : En plus de Timbault Dewerpe, 6 écoles vont être ouvertes. ([voir détail sur le site de la Ville](#))

#coronavirus

VOS DROITS



mise à jour !

La CGT intervient en liminaire sur la position des agents et sur son mail qui n'a pas trouvé réponse sur **les ASA garde d'enfant.**

En effet, la CGT rappelle que **les attestations écoles refusant la prise en charge des enfants de – 16 ans plaçaient**, par copie de cette attestation au DRH et aux responsables, **systématiquement les agents en garde d'enfants dite ASA Garde d'enfants.** Démarche effectuée alors que plusieurs agents nous ont contacté face aux sms des responsables qui leur proposaient de poser des congés annuels en complète

congé pour garde d'enfant

salarié·e·s du PUBLIC

contradiction avec les [textes légaux](#).

Sans surprise, JC Lagarde interpelle le DRH et nous sort que notre mail date d'hier 8 heures.

Exact, mais nous avons reçu l'ordre du jour mercredi à 15 heures !!!

La CGT serait donc coupable d'agir rapidement et de ne pas laisser de temps pour répondre à la municipalité qui elle ne respecte aucun délai. Décidément nous avons des responsabilités qui se perdent dans la méandre du discours politique libérale.

ON NOUS PREND POUR DES MAIS NOUS, C'EST LA CGT.. DOUCEMENT, ON EST PRESSE !!!



Notre élue CGT Valérie réitère notre question et voici ce que JC Lagarde dit « **Bien sûr que OUI, les agents sont en ASA garde d'enfants s'ils ne peuvent pas avoir de place dans leurs écoles** » (attestation à transmettre DRH et Responsable)

Les responsables ATSEM, Entretien restauration ont bien entendu le rappel aux textes de JC Lagarde conjointement aux dires de la CGT.

JC LAGARDE contredit aussi la responsable présente sur sa « vision définitive » sur les horaires (dont les pauses) des agents de ce service. **NON CE SERA PROVISOIRE MADAME....**

On lâche rien !

La CGT interpelle pour la reprise future du conservatoire au mois de juin par des mails du Directeur, et JC LAGARDE confirme que la reprise sera pour le 15 septembre au conservatoire (rentrée scolaire)

La CGT donne un avis favorable.

La CGT demande une mise à jour du PRA sur le site intranet des agents afin d'officialiser les avis au CT puis décisions de la Maire, la CGT communiquera sur le CT.

3 FUSION DU SERVICE INFORMATIQUE ET DU SERVICE ARCHITECTURE NUMERIQUE

Un simple regroupement des services. La CGT rappelle ses demandes d'un organigramme Avant /Après avec les grades apparents, afin de mesurer les changements d'autant qu'un des postes devient CHEF DE PROJET par fusion des deux directions.

La CGT n'a pas de souci d'adaptabilité et de fusion mais qui, du Directeur de l'informatique ou du Directeur aménagement réseau, devient chef de projet ?



La CGT donne un avis favorable de principe

REVENDIQUER POUR VIVRE ET ETRE RESPECTE

**LISEZ VOS MAILS
ATTENTION LA CGT
EST PLACEE EN SPAM DANS
VOS BOITES MAILS**

**MALGRE LE DECRET DES
DROITS SYNDICAUX QUI
AUTORISE LES SYNDICATS A
USER DES MOYENS
NUMERIQUES DES L'ANNEE
2015**

**LA VILLE DE DRANCY, DIT SE
MODERNISER AVEC UN
SERVICE AMENAGEMENT
NUMERIQUE ET EXCLUT
TOUJOURS LES SYNDICATS**



Syndicat CGT des fonctionnaires et agents publics de Drancy,
Bourse du travail 22, rue de la république 93700 Drancy.

Tél. : 01.48.96.92.40 (matin) Permanence téléphonique le matin.

E-mail : cgt.drancy@gmail.com –

Site Internet : [http : http://cgtmairiededrancy.hautetfort.com](http://cgtmairiededrancy.hautetfort.com)

Radio CGT Drancy <http://cgtdrancy.playtheradio.com/>

Télé WEB CGT DRANCY YOUTUBE

Ce document a été édité par le syndicat CGT qui a obligation d'informer les agents et de rendre compte du mandat de ses élus. Un compte rendu municipal archivé et non public précise les éléments de faits décrits par la CGT.

La « libre communication des pensées et des opinions » est définie aujourd'hui par la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#) et ses diverses adaptations dans les lois des pays.

NOM

PRENOMS

SERVICE.....

CONTACTS

MAIL

PORTABLE